



CONVENTION
Règlement spécifique
Championnat de France de Voile
« Classiques » Tour Laser 2009



ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La **Fédération Française de Voile (FFVoile)**, association régie par la loi de 1901, dont le siège est 17, rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS,
Représentée par son Président, **Monsieur Jean Pierre CHAMPION**, dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après dénommée la **FFVoile**

D'une part,

Et

L'Association France **LASER**, association régie par la loi de 1901, dont le siège est 9, Port des champs Elysées 75008 Paris,
Représentée par son Président, **Monsieur Gérard De ROFFIGNAC**, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée l'**AFL**

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

1. TEXTES

Le **Championnat de France de Voile « Classiques » Tour de la Classe Laser** est régi par le Règlement des Championnats de France de Voile « Classiques » Tour et la présente convention qui vaut règlement spécifique. Aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord formel préalable de la **FFVoile**.

Le Règlement des Championnats de France de Voile « Classiques » Tour est joint à la présente.

2. CALENDRIER

Conformément au Règlement, le Championnat de France de Voile « Classiques » Tour Laser, comporte 2 étapes.

Etapes 2009

Nom des étapes	Dates	Club	Lieu	Coef.
National	21-24 mai 09	CNF Cornouaille	Fouesnant	Coef. 1
Grand Prix de l'Armistice	29 oct – 1 nov 09	CV Hourtin Medoc	Hourtin	Coef. 1

Partenaire Média FFVoile



03/02/2009

1/2



3. ATTRIBUTION DU TITRE

Seront déclarés :

CHAMPION DE FRANCE DE VOILE SOLITAIRE LASER STANDARD OPEN
CHAMPION DE FRANCE DE VOILE SOLITAIRE LASER RADIAL MASCULIN
CHAMPIONNE DE FRANCE DE VOILE SOLITAIRE LASER RADIAL FEMININ

Pour chaque titre, le barreur qui aura obtenu le plus petit nombre de points au classement réalisé selon les articles VI et VII du Règlement du Championnat de France de Voile « Classiques » Tour et prenant en compte les coefficients définis pour chaque étape à l'article 2 de cette convention.

L'article VI 1.a sera appliqué (2 étapes prises en compte sur les deux inscrites au Championnat de France de Voile « Classiques » Tour).

4. DOTATION EN PRIX

Les 3 premier(e)s barreurs de chaque série se verront respectivement remettre une médaille d'or, d'argent et de bronze.

La proclamation des résultats et la remise des médailles se feront au siège de la FFVoile au moment du salon nautique.

Fait en deux exemplaires, dont chacun destiné à l'une des parties.

A Paris, le

Pour l'**AFL**
Gérard de ROFFIGNAC (*)

Pour la **FFVoile**
Jean-Pierre CHAMPION (*)

(*) Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Partenaire Média FFVoile



03/02/2009